



Avis CFDT sur le CSE du 7 Avril 2022

Points à l'ordre du jour	Réponse de la Direction	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT
Affectation de la taxe d'apprentissage 2022	Les subventions affectées en 2022 sont réparties sur des organismes concourant directement aux emplois de l'EFS, notamment, cette année, des établissements formant des médecins, pharmaciens et biologistes	
Document RH	La direction demande un délai pour pouvoir répondre. Néanmoins elle précise que les absences pour suspension de contrat, les congés sabbatiques et les postes vacants liés aux temps partiels choisis sont des facteurs de réductions de la masse d'ETP permanent.	<p>La CFDT interroge la direction sur la réduction d'ETP permanents depuis 1 an. 423,4 en février 2021 pour seulement 413,48 en janvier 2022.</p> <p>En prenant en compte les contrats d'intérim remplaçant les motifs évoqués par la direction, il reste encore 7 ETP pour lesquels il n'y a pas d'explication.</p> <p>La CFDT interroge la direction sur une augmentation importante d'un compteur RCV à la cavale blanche (91,87 h).</p>
INNOVADON	<p>Projet ayant pour but principal d'automatiser le démarchage, le ciblage et les remerciements des donneurs.</p> <p>Les listes seront achetées auprès de divers sites commerciaux selon la loi RGPD. A l'inverse, l' EFS ne partage pas ses fichiers de donneurs.</p>	<p>Les élus CFDT interrogent la direction sur le moyen d'obtenir des listes de futurs donneurs à démarcher.</p>
Retour d'expérience sur la réorganisation du service préparation	<p>Le samedi, le Sang Total Matière Première (STMP) issu des dons en Maisons du don est traité, dès son arrivée, en préparation, contrairement au STMP issu des collectes, qui est traité le lundi matin. Cette organisation permet de limiter, pour le moment, le déclassement de plasma issu de STMP à 4,6% tout en permettant une fin de travail le samedi à 22h30.</p> <p>2 postes en semaine sont positionnés sur l'horaire 9h-17h pour se prémunir d'un dépassement de temps de traitement de STMP. Bien qu'il n'y en ait jamais eu, la direction préfère les conserver dans l'attente d'un retour d'expérience sur une durée plus conséquente.</p>	<p>Bien que cette réorganisation ait été moins ambitieuse que le prévoyait le projet d'origine par une limite de déclassement du plasma (7%), les élus CFDT confirment que la réduction des horaires atypiques est appréciée des salariés.</p>

Points à l'ordre du jour	Réponse de la Direction	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT
<p>Projet C-CAD</p>	<p>Le CAD est une résine qui adsorbe l'Amotosalen résiduel, non inclus dans les chaînes d'ADN des pathogènes éventuellement présents dans les concentrés de plaquettes. Le projet a pour but d'automatiser le transfert des plaquettes de la poche CAD vers la poche finale de conservation. Ceci permettra de supprimer le travail dominical en préparation.</p> <p>La phase de test à venir permettra de lever les derniers doutes (coudes dans les tubulures à l'installation de CP dans les décadeurs, tubulures mal cassées)</p>	<p>La CFDT ne peut que saluer la motivation de ce projet.</p> <p>Le positionnement des décadeurs dans les armoires thermostatées est le seul point d'ergonomie à vérifier</p>
<p>Visite du plateau technique (services préparation et contrôle qualité)</p>	<p>Ce plateau technique est un superbe outil de travail en terme d'ergonomie, l'aménagement du plateau facilite la fluidité des tâches et diminue la pénibilité sur les différents postes.</p>	<p>Les élus CFDT partagent ce constat et soulignent le travail collectif de tous les collaborateurs, porté par les cadres et soutenu par la direction. Le résultat est d'autant plus apprécié par ceux qui ont eu l'occasion de travailler dans les locaux précédents.</p> <p>Il reste néanmoins 2 points d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bruit généré par les 2 évaporateurs des chambres froides localisées dans la zone étiquetage. • Le bruit anormal généré par les surgélateurs en fonctionnement.
<p>Retour sur la CRIC du 4 mars 2022</p>	<p>La direction confirme en précisant qu'une période de repos minimale de 33 h consécutives est à respecter sur le week end</p>	<p>Les élus CFDT font remarquer que le repos hebdomadaire à l'issue d'une astreinte du week end (s'il n'a pu être pris pendant) peut entraîner une reprise de poste pouvant être repoussée jusqu'au mardi à 17h</p>
<p>Divers</p>	<p>La direction n'était pas au courant que ce motif existait. Ne sait d'ailleurs pas en quoi cela consiste.</p> <p>Il est demandé au personnel de ne pas utiliser ce motif.</p>	<p>Quelles sont les modalités d'utilisation du motif « soirée CSE » d'un ordre de mission (Concur) pour les personnels ?</p> <p>Les personnels faisant un ordre de mission « soirée CSE » sont-ils en mission ?</p>

Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe contactez-nous pour adhérer